



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 57389

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le fait qu'un particulier a payé 130 francs la visite de son médecin généraliste alors que le remboursement n'est accompli qu'à hauteur de 125 francs. L'état de santé de cette personne nécessite l'appel régulier du généraliste, ce qui entraîne des frais non négligeables pour l'intéressé. Aussi, il lui demande ce qu'il envisage de faire afin que ce genre de problème soit solutionné.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement vient d'accorder une hausse des prix de la consultation, 100 francs pour les généralistes, 130 francs pour les spécialistes, qui était réclamée par les praticiens. Cette hausse doit s'accompagner d'une maîtrise globalisée des dépenses de santé. C'est en ce sens que le Gouvernement a déposé un projet de loi devant le Parlement. Concernant le problème soulevé par l'honorable parlementaire, il conviendrait pour apprécier cette situation de soins de savoir si le médecin en question est ou n'est pas conventionné.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57389

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2001